

Commune de WINGEN SUR MODER

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers

élus : 19

En fonction : 19

Présents : 16
puis 17 à partir de
19h38

SEANCE DU 22 JUIN 2021

Le 22 juin 2021 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Socioculturel (afin de pouvoir respecter les gestes barrières) en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian DORSCHNER, Maire.

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. CUNRATH Sylvain, Mme HUNSINGER Simone, Maires adjoints, Mme BANZET Emma, Mme BRUNNER Magdolna, Mme CRENNER Josiane, Mme DETTWILLER Séverine, Mme DURRENBERGER Sophie, Mme FRANCOIS Catherine, M. JOAN Sébastien, M. KLEIN Jean-Marie, M. LEININGER Christian, Mme LEININGER Florence, Mme PFEIFER Sylvie, Mme SCHMITT-MERX Dominique, M. THOMAS Pascal, Conseillers municipaux.

Date de

Convocation :

16/06/2021

Absents Pouvoir :

M. BARIDO Nicolas a donné Pouvoir à M. THOMAS Pascal
M. HOPP Mathieu a donné Pouvoir à Mme HUNSINGER Simone

La Séance est
ouverte à :

19 h 30

Secrétaire de Séance : Mme HUNSINGER Simone

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 avril 2021
2. Validation du programme « pôle associatif et médical »
3. Bail Wingenerhof
4. Acquisition d'un terrain derrière le Wingenerhof
5. Bail TDF – site Pylône
6. Location d'un terrain – impasse Neudorf
7. Emploi aidé – création de poste
8. Budget Câble – décision modificative
9. Clôture de la régie « vente du livre : Wingen-sur-Moder, histoire d'un village verrier »
10. Demande de mise à disposition de l'archiviste du Centre de Gestion
11. Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal
12. Divers

POINT 1**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été envoyé par mail.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2**VALIDATION DU PROGRAMME « POLE ASSOCIATIF ET MEDICAL »**

Le maire rappelle qu'un bureau d'études travaille actuellement sur le projet de construction du « pôle associatif et médical » en lieu et place du restaurant A l'Orée du Bois.

Il informe que le projet a été présenté en commission des travaux le jeudi 17 juin 2021 et que tous les conseillers municipaux l'ont eu par mail.

Il dit qu'aujourd'hui, le rôle du conseil municipal est de valider ce programme dont le montant des travaux est estimé à 1 760 000 € HT et dont la mise en service prévisionnelle est programmée pour janvier 2024.

M. Jean-Marie Klein demande s'il y aura un cabinet de médecin(s). Le maire répond que non, car il n'y a pas eu de demande.

Mme Séverine Dettwiller demande comment ça se passera si une profession médicale devait un jour quitter le pôle. Le maire répond qu'il sera procédé à son remplacement après publicité.

Elle demande aussi si la Commune est classée comme désert médical. Le maire répond que non.

Mme Emma Banzet arrive en séance (il est 19h38).

Mme Catherine François demande si le paiement du bureau d'étude figure dans l'enveloppe de 1 760 000 €. Le maire répond que non.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de valider le programme « pôle associatif et médical » tel que présenté.
- de valider le montant des travaux estimé à 1 760 000 € et le calendrier des délais.
- d'autoriser le maire à engager toutes les prestations nécessaires pour cette opération.
- d'autoriser le maire à solliciter des subventions.

POINT 3**BAIL WINGENERHOF**

Le maire informe que les travaux de réhabilitation du Wingenerhof sont terminés. La société Juma peut disposer des nouveaux locaux. Pour ce faire, il demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le nouveau bail pour les locaux suivants :

- Restaurant au rez-de-chaussée : loyer de 2500 €
- Chambres d'hôtel au 1^{er} étage : loyer de 3600 €
- Chambres d'hôtes au 2^{ème} étage : loyer de 750 €

Ce qui fait en tout : 6850 €.

Il informe que les charges d'eau et d'électricité seront payées par la Commune et refacturées à la Sté Juma.

Il propose aussi de déduire les loyers versés pour le 1^{er} étage, si un jour la société Juma devait racheter le bien.

Mme Séverine Dettwiller demande qui est « Juma ». Le maire répond que ce sont les locataires déjà en place.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de louer l'immeuble sis 1 rue Principale à la Sté Juma. Les loyers retenus sont les suivants :

- Restaurant au rez-de-chaussée : 2500 € (loyer de 2350 € + licence IV de 150 €)
- Chambres d'hôtel au 1^{er} étage : 3600 €
- Chambres d'hôtes au 2^{ème} étage : 750 €

Les charges d'eau et d'électricité seront payées par la Commune et refacturées à la Sté Juma.

Si un jour la société Juma devait racheter le bien, les loyers du 1^{er} étage seront déduits du prix d'achat.

Le maire est autorisé à signer le bail à venir et toute pièce relative à cette location.

POINT 4

ACQUISITION D'UN TERRAIN DERRIERE LE WINGENERHOF

Le maire informe que M. Cassel, le propriétaire de la maison située au 2 rue d'Ingwiller, et propriétaire du terrain qui se situe à l'arrière du Restaurant Au Wingenerhof, est prêt à vendre à la commune une bande de terrain pour permettre d'être en conformité avec un droit de passage qui passe actuellement sur la terrasse d'été du Wingenerhof.

Il informe qu'un arpentage a été réalisé ; le morceau de terrain que M. Cassel est prêt à vendre à la Commune porte les références : section 05 - n° 638, d'une contenance de 4,37 ares. Il rappelle aux conseillers municipaux que l'extrait de plan leur a été adressé par mail.

Il dit que le prix qui a été convenu est de 50 €uros l'are et propose d'acquérir ce terrain.

M. Pascal Thomas trouve le prix tout à fait correct.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'acheter ce terrain au prix de 50 € l'are et donne délégation au Maire pour signer tous les documents afférents.

POINT 5

BAIL TDF – SITE PYLONE

Le maire informe que le bail qui lit la société TDF et la Commune pour la location du site radioélectrique arrive à échéance.

Il informe que la société TDF lui a proposé soit de repartir sur un bail de location, soit de leur vendre le terrain.

Le maire dit qu'il ne souhaite pas leur vendre, car au budget câble, la location est encore une des seules recettes que la Commune encaisse en fonctionnement. Et c'est bien au fonctionnement qu'il y a besoin de trésorerie. Il dit qu'encaisser les 50.000 € proposés pour une vente seraient affectés à l'investissement, or à l'investissement, il n'y a pas besoin de trésorerie.

Le maire rappelle que les conseillers municipaux ont été destinataires du projet de bail par mail.

Il propose d'opter pour la location du terrain selon les conditions prévus dans le projet de bail que la société TDF lui a transmis et dont chacun a pu prendre connaissance.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de louer à TDF le site du pylône.

Le maire est autorisé à signer le bail afférent.

POINT 6

LOCATION D'UN TERRAIN- IMPASSE NEUDORF

Le point est ajourné.

POINT 7

EMPLOI AIDE – CREATION DE POSTE

Le maire informe que Pôle Emploi et la Collectivité Européenne d'Alsace subventionnent à hauteur de 80 % les communes qui embauchent un chômeur de longue durée sur un emploi de CUI (Contrat Unique d'Insertion) pour 6 mois, renouvelable jusqu'à 2 ans maximum.

Il informe que le temps de travail est de 21h par semaine et que la personne éligible à ce poste est M. William Dorschner.

Mme Catherine François demande si le contrat sera de 6 mois. Le maire répond que oui, dans un premier temps ce sera 6 mois, éventuellement renouvelable.

Mme Sylvie Pfeifer et M. Pascal Thomas demandent quelles tâches seront confiées à la personne employée. Le maire répond qu'il fera les travaux comme les autres ouvriers communaux, c'est-à-dire de l'entretien, de la réparation, etc ...

M. Sylvain Cunrath souligne que ce sera une bonne action qui ne revient pas trop cher à la Commune.

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal, à la majorité (1 Abstention), décide la création d'un poste d'ouvrier communal sous Contrat Unique d'Insertion, à temps non complet, à raison de 21H par semaine, à compter du 1^{er} juillet 2021, pour une durée de 6 mois, renouvelable jusqu'à 2 ans maximum.

M. William Dorschner sera embauché.

POINT 8

BUDGET CÂBLE – DECISION MODIFICATIVE

Le maire informe que suite à une erreur de report au budget Câble, il y a lieu de régulariser.

<i>Article</i>	<i>libellé</i>	<i>montant</i>
----------------	----------------	----------------

RECETTES d'investissement		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+ 6069.36 €
DEPENSES d'investissement		
2153 (op 112)	Réseaux divers	+ 6069.36 €

Les décisions budgétaires modificatives sont adoptées à l'unanimité.

POINT 9

CLOTURE DE LA REGIE « VENTE DU LIVRE : WINGEN-SUR-MODER, HISTOIRE D'UN VILLAGE VERRIER »

Le maire informe qu'au moment de la vente des premiers livres « **WINGEN-SUR-MODER, HISTOIRE D'UN VILLAGE VERRIER** », une régie avait été ouverte pour permettre le paiement en espèces et par chèques.

Cette régie n'a plus lieu d'être.

Mme Catherine François demande le nombre de livres restants. Personne n'a de chiffre exact à lui communiquer de suite.

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la clôture de cette régie.

Les ventes de livres à venir se feront uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

POINT 10

INTERVENTION DE L'ARCHIVISTE ITINERANT

Le maire rappelle qu'une somme a été inscrite au budget 2021 pour la mise à disposition de l'archiviste de centre de gestion.

Il informe les membres du Conseil municipal que pour mettre en ordre les archives, l'archiviste itinérant(e) propose une intervention de 13 journées au prix de 350 € la journée, soit 4550 € au total.

Mme Dominique Schmitt-Merx demande en quoi consiste le travail de l'archiviste. Le maire lui répond que l'archiviste trie les documents gardés en Mairie et décide de ce qui doit être conservé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la mise en place d'une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition d'un archiviste itinérant pour environ 13 jours.
- autorise le Maire à signer les actes afférents.

POINT 11

COMPTE-RENDU PAR LE MAIRE DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal prend acte que :

- Le maire n'a pas préempté les biens suivants :
 - Maison 1 rue des Genêts
 - Maison 7 rue du Hochberg
 - Maison 23 rue des Marcaires
 - Maison 17 rue des Anémones
 - Maison 4 rue du Château d'Eau
 - Terrain au Lotissement Les Vergers de Wingen
 - Terrain rue de la Poste

- Mme Christine Doerflinger, en charge des affaires scolaires, informe avoir signé et autorisé 3 dérogations scolaires :
 - l'enfant habite Reipertswiller mais la nounou est à Wingen
 - l'enfant habite Zittersheim - annexe Moderfeld, mais la proximité du lieu de travail des parents est mise en avant
 - l'enfant habite Wimmenau mais la proximité du lieu de travail des parents est mise en avant (la maman est infirmière à Wingen)

POINT 12

DIVERS

- Le maire rappelle que l'ensemble du conseil municipal a été invité à la réception donnée à l'occasion du départ en retraite de la directrice de l'école. Un tour de table est fait pour connaître les participants.
- M. Sylvain Cunrath fait un point sur l'avancement des chantiers des deux parvis des églises. L'inauguration est prévue le dimanche 19 septembre. Une réunion de préparation aura lieu prochainement avec le conseil de Fabrique et le conseil presbytéral pour les détails. Il informe que les subventions vont se monter à environ 67 % du prix des travaux. La paroisse protestante paiera moins que prévu les la paroisse catholique n'aura plus rien à charge.
- Dans le dossier « Friche Munsch-Gulden », le maire informe avoir participé à la première réunion qui a eu lieu en sous-préfecture le 6 juillet. Le programme va durer 4 ans. Un budget de 5 millions d'euros de l'Etat va y être consacré. Une fois le site nu, un espace multi générationnel pourrait y voir le jour. Mme Dominique Schmitt-Merx demande ce que c'est. Le maire répond qu'il pourrait s'agir d'un parking et d'une aire de jeux. Mme Catherine François demande si les riverains seront associés à ce choix. Mme Christine Doerflinger souhaite préciser que si une aire de jeux devait y trouver place, elle sera fermée le soir et aura des horaires d'ouverture en journée. Le maire informe qu'un contact a été pris avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) pour acheter le terrain, dans l'idéal à l'euro symbolique.
- Le Maire et M. Sylvain Cunrath expliquent ce qu'est la « centralité » au niveau de la Communauté de Communes. C'est un dispositif d'aides pour les études. Les communes de Bouxwiller, Ingwiller et Wingen-sur-Moder sont concernées. Le bureau d'études OTE, et plus précisément Mme Léa Dentz, travaille sur la centralité sous forme de « fiches actions ». M. Sylvain Cunrath énumère les 8 fiches pour Wingen : le pôle associatif et médical, la friche Munsch Gulden, le périscolaire, le désenclavement de la route Laliq, la mairie, les liaisons douces, le gymnase et les espaces publics.
- Le maire informe de l'avancement du dossier périscolaire. Il dit avoir participé, le 28 mai, à une réunion avec le collège, la Collectivité Européenne d'Alsace, la Communauté de Communes, la MJC et Jeunesse et Sports pour trouver des locaux pour un périscolaire communal. Au cours de cette réunion, le président de la Communauté de Communes a proposé que ce périscolaire devienne intercommunal. Ce sera donc la communauté de communes qui prendra en charge les frais d'aménagement. Le nombre de 80 enfants est évoqué. Il y aura sûrement un regroupement dans le futur avec les communes de Rosteig et Puberg. Mme Séverine Dettwiller demande sous combien de temps ce périscolaire verra le jour. Le maire répond que ce sera pour 2023. M. Sylvain Cunrath

précise qu'il y aura une étude de faisabilité à faire avant. Il souligne aussi que ce n'est pas la Commune qui a demandé à avoir un périscolaire intercommunal de suite.

- En vue du prochain bulletin communal, la commission communication se réunira le lundi 28 juin à 18h30. Il sera édité et distribué en juillet.
- Le maire fait un point sur le dossier « sécurité routière ». Il informe avoir eu une réunion avec le responsable des routes de la Collectivité Européenne d'Alsace le mercredi 30 juin. Ils ont discuté de la mise en place d'un feu vert pédagogique en entrant dans le village depuis Zittersheim et d'un plateau à l'entrée du village côté Wimmenau. Le maire rappelle que la rue des Sapins et la rue du Muguet seront limitées à 30 km/h. Mme Séverine Dettwiller demande si toute la rue de l'Ecole sera en sens unique dans le futur. Le maire répond que oui, et précise qu'en l'absence de trottoirs, il y aura une bande pour les piétons. Mme Catherine François demande si le projet des priorités à droite est encore d'actualité. Le maire répond que non, car la Collectivité Européenne d'Alsace refuse. Madame Simone Hunsinger dit qu'il faut à nouveau matérialiser l'accès pompiers à l'entrée de l'école maternelle. Madame Florence Leininger informe que les voitures stationnent toujours devant l'entrée du restaurant Au Wingenerhof. Le maire dit que le marquage au sol est prévu cet été. M. Christian Leininger reparle des problèmes de stationnement sur les trottoirs dans tout le village.
- M. Sylvain Cunrath informe que la Communauté de Communes a sollicité la Commune pour agrandir la halte-garderie. Il rappelle qu'actuellement, il y a 2 bibliothèques : celle pour enfants et celle pour adultes. La Communauté de Communes souhaite récupérer la partie bibliothèque pour enfants. M. Serge Huber a été mandaté pour faire un projet d'extension depuis la bibliothèque adultes vers le gymnase. Le maire informe qu'il va négocier avec la Communauté de Communes pour voir si cette dernière prend en charge cette extension. M. Jean-Marie Klein demande si l'extension fera 40 m². Le maire répond que oui.
- Le maire informe que le mur au terrain de football est presque terminé. L'année prochaine, il y aura lieu d'y mettre un toit. Il informe aussi que le sapin de Noël généralement placé sur le rond-point, sera mis à côté du Maïbaum de la place de Burgkirchen.
- Mme Christine Doerflinger informe qu'une visite des bâtiments communaux aura lieu le samedi 4 septembre, suivi d'une soirée conviviale au Wingenerhof.
- Mme Christine Doerflinger informe qu'elle attend toujours encore des retours dans le dossier Plan Communal de Sauvegarde. Un dernier délai de remise des réponses est fixé au 10 août pour les retardataires.
- Mme Séverine Dettwiller informe que des concitoyens lui ont parlé d'arbres très hauts dans la rue du Bachfeld, au niveau de la propriété Cassel.
- Mme Sophie Durrenberger demande si l'escalier qui devait être fait près du cimetière vers le Lotissement des Marcaires verrait le jour. Le maire dit que non car cela revient trop cher. Il informe qu'une barrière sera mise en place en haut, pour éviter que quelqu'un y aille.
- Mme Florence Leininger demande combien il y a de défibrillateurs dans la commune. Le maire répond qu'il n'y en a qu'un accessible de tout temps ; il se situe sur le mur du centre socioculturel. D'autres existent, mais ne sont pas accessibles tout le temps (à la caserne des pompiers, au musée Lalique, au collège).
- M. Jean-Marie Klein aborde le sujet de la végétation débordante à l'annexe Huhnerscherr. Il suggère d'écrire aux propriétaires pour qu'ils entretiennent leurs propriétés. Le maire répond qu'il a déjà été amené à écrire à ces personnes.
- Mme Dominique Schmitt-Merx souhaite parler du mauvais état des routes et des trottoirs. Elle souhaite des précisions sur la compétence voirie de la Communauté de Communes. Le maire informe que les travaux d'entretien de moins de 5m sont réalisés et payés par la Communauté de Commune ; au-dessus de 5m, c'est à la Commune de payer car c'est considéré comme de l'investissement. Le maire rappelle que les travaux de la rue Belle Vue et de la rue des Tisserands vont avoir lieu prochainement.
- M. Pascal Thomas informe le conseil municipal qu'il se mariera le 28 août et invite tout le monde à l'apéritif. L'invitation officielle sera transmise par l'intermédiaire du secrétariat de mairie.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21h19.